

Capsule Branchés santé

Jeudi 2 juillet 2020



Les bulletins de l'INFO COVID-19 du [3 juin](#) et celui plus récent du [30 juin](#) réitèrent « que l'impact de chaque geste posé par le personnel prend tout son sens. Une éclosion prend souvent sa source d'un employé. Nous circulons tous en dehors des lieux de travail et pouvons, sans le vouloir, devenir nous-mêmes un vecteur de contamination pour les usagers, les résidents, mais aussi pour nos collègues de travail et nos proches. » Madame Landry nous rappelle ainsi l'importance de se protéger.

Le port du couvre-visage est fortement recommandé dans les lieux publics particulièrement lorsque la distanciation physique de 2 mètres n'est pas possible et sera même obligatoire dans les transports en commun à partir du 13 juillet 2020.

Branchés santé a eu l'initiative de faire produire des couvre-visages à son effigie. Le port de ce masque permet de faire la promotion de la démarche Entreprise en santé. Attention, ce couvre visage ne peut être porté lorsque des soins de santé doivent être prodigués et doit être lavé avant usage.

Pour commander votre masque au coût de 14 \$ (taxes et livraison incluses), nous vous invitons à compléter [ce formulaire](#), transmettez-le via courriel à l'adresse suivante : marcpotvin@mercuriusstrategie.ca et acquittez les frais applicables avec l'une des options proposées. Vous pouvez également visiter la page intranet de [Branchés santé](#) (site accessible seulement à partir d'un poste de travail du CISSS des Laurentides) pour en apprendre plus sur la démarche.

Votre équipe Branchés santé

Service des pratiques de gestion

Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques